



Suivi du renouvellement du contrat de la concession alimentaire

Chartwells a informé la direction qu'il n'y aurait pas de concession de Quesada au Collège.

Grille de cours 2018-2019

De nouvelles grilles de cours sont adoptées par le Conseil pour les programmes suivants :

- Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)
– **nouveau programme**
- Techniques de comptabilité et de gestion (410.BU)
– **cheminement DEC-BAC**
- Gestion de commerces (410.DU)
– **cheminement DEC-BAC**
- Techniques de tourisme (414.A0)
– **révision de programme**

Des modifications mineures aux grilles de cours 2018-2019 sont apportées :

- Éducation physique
- Techniques de physiothérapie (144.A0)
- Technologie du génie civil (221.B0)
- Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)
- Gestion de commerces (410.D0)
- Techniques de l'informatique (420.A0)
- Danse (506.A0)
- Arts visuels (510.A0)

Nouveau programme : Techniques d'éducation spécialisée

À la suite de l'autorisation accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au printemps 2017, la grille de cours ainsi que le plan de formation nécessaires à la mise en œuvre du programme sont adoptés par le Conseil. L'implantation de ce nouveau programme est prévue pour l'automne 2018.

Description institutionnelle : cours Lecture et écriture pour les Nunavimmiut

Dans le cadre du parcours adapté pour cette population étudiante, la description institutionnelle du cours 601-101-KT Lecture et écriture pour les Nunavimmiut est adoptée par le Conseil.

Cours complémentaires

Tous les trois ans, le Collège s'assure que son offre de cours complémentaires répond aux changements législatifs, aux demandes des départements, aux besoins de développement des programmes et aux choix des étudiants. Pour la période 2018-2021, le Cadre de référence a été déposé pour information, la révision de l'offre de cours complémentaires ainsi que le cahier de cours complémentaires ont été adoptés par le Conseil.

Calendrier scolaire 2018-2019

Le calendrier scolaire et le calendrier de répartition des jours d'enseignements pour l'année 2018-2019 sont adoptés par les membres du Conseil.

Adoption du règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) et règles relatives à l'admission au Collège Montmorency

En suivi des modifications par décret du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) dans la Gazette officielle en décembre dernier, les modifications apportées au Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) sont adoptées par le Conseil. Le règlement modifié s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2018.

Conséquemment aux changements apportés ci-haut mentionnés, le conseil adopte les règles relatives à l'admission pour l'année scolaire 2018-2019 qui spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) et du Règlement sur la réussite scolaire (numéro 5A).

Appel de proposition pour l'établissement d'un CCTT

Le Collège obtient l'autorisation du Conseil de déposer une proposition d'accréditation d'un nouveau Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dans le domaine du commerce électronique au plus tard le 23 février 2018 en réponse à l'appel de projets lancé par notre ministère le 12 janvier dernier. La révolution numérique dans ce secteur et l'évolution des achats en ligne présentent de nombreux défis d'affaires, mais aussi des défis technologiques pour lesquels un CCTT peut s'avérer fort utile et pertinent.

Tableau des frais de la session d'hiver 2018

À la suite de la résolution du Conseil le 16 juin 2015, le tableau des frais en vigueur de la session Hiver 2018 est déposé à titre informatif. Aucune modification n'a été apportée au tableau de la session Automne 2017.

Le calendrier de réunions du Conseil d'administration

La prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration aura lieu le 24 avril 2018.